

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de ROQUEFORT-LA BEDOULE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023.

Conseillers: En exercice: 29 Présents: 22 Pouvoirs: 5 Quorum: 15 PRESENTS: M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS

lérôme.

Secrétaire de séance :

Virginie DELEAU

PROCURATIONS: Mme MINUTOLO Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - M. COQUILLAT Ludovic à Mme DELEAU Virginie - Mme BONTOUX Jocelyne à M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale à M. ENSARGUEX Patrice.

Pour : 27 Contre : 0

ABSENTS (Excusés): Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude.

Abstentions: 0

N° DELIB_55_2023

Objet : Autorisation de défrichement de la parcelle E97

Rapporteur: Gilbert CARPENTIER, Adjoint

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de terrain, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'autorisation de défrichement concernant la parcelle E97 pour une surface totale de 350m2.

Monsieur le Maire a formulé auprès de la DDTM une demande de défrichement dans la zone de la Plaine du Caire, sur une parcelle attenante aux services techniques et qui appartient à la commune.

Ce défrichement aura pour but de créer un lieu de stockage pour la commune, de fournitures et de matériels, afin de libérer de la place et d'optimiser l'utilisation des hangars des services techniques.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de défrichement auprès de la DDTM pour la parcelle cadastrée E97 sur une surface totale de 350m2.

Pour Extrait Certifié Conforme, Le 6 décembre 2023.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

Acte certifié éxécutoire

013-211300850-20231207-10-DE

Réception par le Préfet : 07-12-2023 Publication le : 07-12-2023

